

RECOMMANDATION UIT-R S.352-4*

Circuit fictif de référence pour les systèmes utilisant la transmission analogique dans le service fixe par satellite

(1963-1970-1974-1978-1982)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) qu'il y a intérêt à établir un circuit fictif de référence pour systèmes du service fixe par satellite, qui puisse servir de guide à ceux qui conçoivent et réalisent le matériel et les systèmes destinés à être utilisés dans les réseaux de téléphonie et de télévision;
- b) que l'on utilise ou envisage d'utiliser uniquement des satellites à grande altitude;
- c) qu'avec de tels satellites la plupart des relations pourront ne comporter qu'une seule liaison par satellite, la nécessité d'avoir deux liaisons par satellite en cascade se présentant occasionnellement, en particulier pour la télévision;
- d) que le fonctionnement global de chaque liaison par satellite ne dépend que peu de la distance entre les stations terriennes, comptée le long de l'arc de grand cercle;
- e) que, pour éviter les effets des évanouissements, les stations terriennes peuvent assurer une réception en diversité d'emplacement, ce qui exige la mise en place de liaisons d'interconnexion de Terre entre des couples d'antennes;
- f) que des liaisons satellite à satellite sont susceptibles d'être utilisées dans le service fixe par satellite,

recommande

- 1** qu'un circuit fictif de référence pour les systèmes du service fixe par satellite utilisant la transmission analogique se compose d'une liaison Terre-espace-Terre dont la portion spatiale peut comporter une ou plusieurs liaisons satellite à satellite;
- 2** que, pour les stations terriennes n'assurant pas la réception en diversité d'emplacement, l'entrée de ce circuit correspond à l'entrée du modulateur réalisant le transfert de la bande de base à la porteuse radioélectrique et que la sortie du circuit correspond à la sortie du démodulateur réalisant l'opération inverse;
- 3** que les liaisons entre les stations terriennes et les centres de commutation qui leur sont associés ne soient pas incluses dans ce circuit fictif de référence;

* La Commission d'études 4 des radiocommunications a apporté des modifications rédactionnelles à cette Recommandation en 2001 conformément aux dispositions de la Résolution UIT-R 44 (AR-2000).

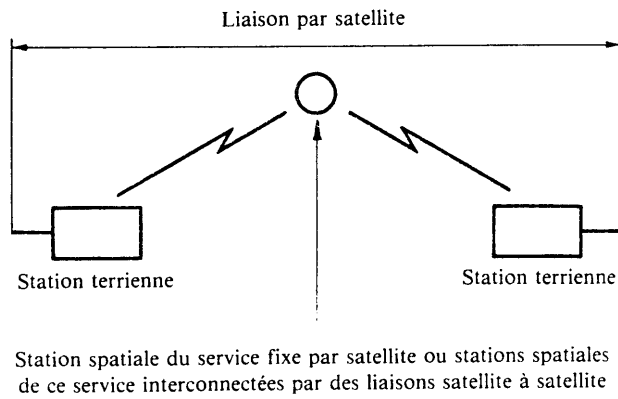


FIGURE 1 – *Circuit fictif de référence pour la transmission analogique*

D01-sc

4 que, pour les stations terriennes assurant une réception en diversité d'emplacement, le circuit fictif de référence comporte aussi les liaisons de Terre nécessaires à cette fin ainsi que, le cas échéant, des modulateurs et/ou des démodulateurs supplémentaires; on admettra alors que la jonction entre le système de Terre et le système à satellite est située dans la bande de base, après le point de commutation de la réception en diversité;

5 que les liaisons de Terre entre les points de commutation pour réception en diversité d'emplacement dans ces stations terriennes et les centres de commutation associés ne soient pas incluses dans le circuit fictif de référence.